

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NO 58

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
LE 17 OCTOBRE, 1969

BANQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL DES ANTILLES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, monsieur Mitchell Sharp, a annoncé aujourd'hui que le sénateur Paul Martin représentera le Canada à Kingston, Jamaïque, à la signature de l'accord qui établira formellement la Banque de développement régional des Antilles.

La participation du Canada à la Banque est une nouvelle expression de l'intérêt que le Canada porte depuis longtemps au développement économique de la région, et elle confirme l'engagement financier de notre pays à l'aide au développement aux pays des Antilles du Commonwealth.

Au cours des deux dernières années le Canada a participé avec les gouvernements des pays des Antilles du Commonwealth, du Royaume-Uni et des Etats-Unis aux négociations qui ont amené l'établissement de la Banque. La capitalisation de la Banque sera de 50 millions de dollars (E.U.), à quoi le Canada contribuera 10 millions, tout comme le Royaume-Uni. Le gouvernement recommande aussi une contribution de 5 millions de dollars (E.U.) au Fonds special de développement de la Banque, pour des prêts à conditions avantageuses, ce Fonds devant être appuyé également par le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

La Banque, qui devrait commencer ses travaux vers la fin de 1969 ou au début de 1970, a pour but de promouvoir l'expansion de la coopération régionale entre les pays des Antilles du Commonwealth.